Termes et conditions générales pour la location de camping-cars avec Auto Europe

Contrat – Réservation par catégorie de véhicule

Auto Europe LLC s'est chargé pour vous de votre location de véhicule avec le loueur de camping-cars figurant sur cette confirmation de réservation. Auto Europe LLC a agi comme un agent de réservation entre le loueur de camping-cars cité sur cette confirmation de réservation et vous. Au cours de ce processus, Auto Europe LLC a recueilli votre paiement au nom de la société de location de camping-cars. Cette confirmation de réservation n'est pas un contrat de location et ne fournit pas de location de camping-cars. À la prise en charge du véhicule, vous devrez signer un contrat de location avec la société de location mentionnée sur cette confirmation de réservation, qui sera soumis aux lois locales en vigueur. Auto Europe ne peut pas être tenu responsable si vous ne répondez pas aux exigences des entreprises de location de camping-cars pour la location du véhicule, ou si vous n'avez pas les documents requis pour obtenir le véhicule. Des frais supplémentaires peuvent être facturés par le loueur selon ses termes et conditions, dans le cas où l'agence reste ouverte pour vous servir en dehors des horaires d'ouverture habituels. Ces frais sont perçus par la compagnie de location, en monnaie locale. Tous les tarifs sont garantis dans la monnaie indiquée ci-dessus. Tous les frais pour les services sont facturés par, et sous contrat avec la société de location nommée ci-dessus. Auto Europe est un intermédiaire et ne peut fournir de facture avec TVA. Auto Europe, LLC, 43 Northport Dr, Portland, ME 04103 est une société à responsabilité limitée enregistrée dans le Delaware, le n°3726730, USA. Tous les tarifs de location sont garantis en Euro, tous les frais locaux sont facturés dans la monnaie locale.

Catégorie de camping-car

La réservation et la confirmation sont valables uniquement pour une catégorie de voiture et non pour une marque ou un modèle spécifique. Les véhicules mentionnés sont un exemple typique de véhicule pour la catégorie sélectionnée. Les loueurs se réservent le droit de fournir au client une voiture de catégorie équivalente ou supérieure à celle réservée.

Règles spécifiques concernant les camping-cars

Pour la location de camping-car, les heures de prise en charge et de restitution requièrent des horaires préétablis. En dehors de ces horaires, une demande doit être effectuée et en cas de disponibilité, des frais supplémentaires sont appliqués. Ces derniers sont communiqués une fois la réservation confirmée. Des instructions détaillées sur le véhicule sont fournies au client à la prise en charge.

Modifications de la réservation

Si vous souhaitez prolonger votre location en cours, veuillez contacter Auto Europe au moins trois semaines avant la date de fin du contrat de location, sinon nos partenaires vous factureront les tarifs et conditions locales en conséquence. Nous ne pourrons intervenir. La modification d'une catégorie de véhicule sur place se fait conformément aux tarifs et conditions locales. Vous ne pourrez pas bénéficier d'un remboursement si vous rendez le véhicule avant la date de restitution prévue dans le contrat, si la prise en charge du véhicule est retardée suite à une faute de votre part, ou si vous décidez de ne pas utiliser le véhicule. Toute modification due à un changement d'horaire de vol, d'heure d'arrivée, etc. doit être communiquée dès que possible à Auto Europe, dans le cas contraire, nous ne pourrons garantir la disponibilité du véhicule.

Paiement

Le véhicule est définitivement réservé une fois que nous vous avons envoyé la confirmation. Le pré-paiement complet doit être effectué avant la date limite indiquée dans la confirmation. Si le paiement est effectué en retard, nous ne pouvons plus garantir le véhicule, mais la réservation reste maintenue.

Le montant réglé à Auto Europe n'inclut pas

Frais de péage ou d'autoroutes locaux
Frais de retour tardif
Frais de carburant
Articles ou équipements optionnels réglés sur place à la société de location de camping-car
Frais d'abandon en cas d'aller-simple, à régler sur place.

Voyage dans d'autres pays

Les clients qui désirent voyager dans d'autres pays doivent l'indiquer au moment de la réservation du véhicule. Dans la plupart des cas, la société de location de camping-car doit autoriser la traversée de frontières et appliquera des frais supplémentaires journaliers, à régler sur place. Si des frais s'appliquent, les clients seront informés de ces frais avant le paiement de la réservation, en supposant qu'ils aient, à l'avance, informé Auto Europe de leurs projets.

Annulation de réservation

Nous acceptons uniquement les annulations écrites, envoyées par e-mail à l'adresse suivante : muccampers@autoeurope.de. L'annulation sera effective lorsque vous aurez reçu la confirmation par e-mail. Pour plus d'informations concernant les conditions d'annulation, veuillez consulter la confirmation.

Service clientèle

Si vous rencontrez des difficultés entre la prise en charge et la restitution du véhicule, veuillez contacter immédiatement l'agence de location ou le siège de la société de location. Ces coordonnées sont notées sur le bon de réservation, que vous allez recevoir après le paiement total de la location. Si cela ne suffit pas à résoudre le

problème, contactez directement le service camping-car d'Auto Europe, Landsberger Straße 155, Munich, 80687.
Téléphone : +49 0 89 412 072 98 – E-Mail : muccampers@autoeurope.de

Dépôt de caution

Lors de la prise en charge, le locataire doit présenter une carte de crédit valide à son nom pour le dépôt de caution. Ce dépôt correspond généralement au montant de la franchise d'assurance. Le montant peut être débité. Dans ce cas, celui-ci sera remboursé à la fin de la location s'il n'y a pas de frais ou de plainte en suspens.

Équipements optionnels

Les sièges enfant, les barres de toit, etc. peuvent être proposés dans différentes agences. Veuillez noter que les normes de sécurité des sièges enfant dans l'hémisphère sud ne sont pas comparables aux normes européennes. Auto Europe vous recommande d'emporter votre propre siège avec vous.

Âge du conducteur

Pour la plupart des pays, l'âge minimum pour un conducteur est de 21 ans. Cependant, les conditions varient dans chaque pays et pour chaque société de location.
Les termes et conditions du fournisseur seront mentionnés sur la confirmation de location.

Permis de conduire / Passeport

Le conducteur principal et les conducteurs additionnels autorisés doivent présenter, au moment de la prise en charge, un permis de conduire valide, écrit en alphabet latin et détenu depuis au moins un an (3 ans dans certains cas). Si le permis n'est pas en alphabet latin, un permis de conduire international est exigé chez le loueur en plus du permis national. Chez certains loueurs, le permis international est obligatoire même si le permis national est en alphabet latin. Pour plus d'informations, il est recommandé de consulter les termes et conditions indiqués dans le bon de réservation.

L'âge minimum pour louer un véhicule varie selon le loueur, le pays de prise en charge et la catégorie de voiture. Certains loueurs imposent une limite d'âge maximum. Ceci est valable pour le conducteur principal et les conducteurs supplémentaires.

Veuillez noter que selon le poids total autorisé du camping-car, un permis de conduire catégorie C1 (permis de conduire européen) est nécessaire.

Une carte d'identité ou un passeport valide sera également requis au moment de la prise en charge du véhicule.

Assurances

Assurance du véhicule

• L'assurance de base est comprise dans les tarifs de location
• Elle couvre les dommages « assurés » au camping-car loué
• Le locataire est responsable pour les dommages au véhicule loué dans un premier temps jusqu'à ce que la responsabilité d'un tiers soit établie
• Le locataire est toujours responsable d'une franchise, une assurance supplémentaire peut être souscrite localement si le fournisseur le propose
• Certaines sociétés de location proposent des options d'assurances supplémentaires (VIP) qui réduisent le montant de la franchise

Assurance responsabilité civile

• Inclus dans les tarifs de location
• Couvre les dommages "assurés" causés à des tiers et à leurs biens
• Le montant total de l'assurance fournie (somme assurée) diffère pour le véhicule de location et le conducteur
• La somme assurée pour le conducteur est basée sur la limite légale (c'est-à-dire en fonction du pays dans lequel vous conduisez)
• La plupart des sociétés de location proposent une option d'assurance supplémentaire (SLI) afin d'augmenter la somme assurée par conducteur, tandis que d'autres incluent la SLI dans les tarifs de location de base
• La santé et le bien-être des passagers ne sont pas couverts par l'assurance

Protection des données

Veuillez noter que ce site est exploité sur des serveurs contrôlés par Auto Europe, LLC, une société implantée aux États-Unis. Toutes les données que vous nous communiquez sont traitées non seulement par Auto Europe GmbH en Allemagne, mais aussi par Auto Europe, LLC, États-Unis. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient transférées à Auto Europe, LLC, aux États-Unis, veuillez ne pas utiliser ce site. En utilisant nos services, vous acceptez que vos données soient traitées aux États-Unis. Aussi, vous reconnaissez que le transfert de vos données à Auto Europe LLC, États-Unis, soit nécessaire pour vous faire bénéficier de nos services.

Contrôle de vos données

Vous pouvez à tout moment accéder à vos données. Pour toute modification ou annulation de ces données, veuillez nous contacter à l'adresse E-mail : data-protection@autoeurope.de ou par voie postale à l'adresse suivante :

Auto Europe Deutschland GmbH
Landbergerstrasse 155
80687 Munich
Allemagne

Limites de la responsabilité

En tant que courtier, Auto Europe est uniquement responsable de la réservation avec le loueur qui est chargé d'exécuter le contrat en respectant les conditions convenues.

Auto Europe ne peut être tenu comme responsable si le client ne respecte pas les termes du contrat tels que : documents manquants ou non-valides à la prise en charge (permis de conduire, carte d'identité, carte de crédit, bon de réservation), ne remplit pas les conditions d'âge (minimum/maximum), incapacité à conduire sous l'effet d'alcool, drogues, médicaments, prescriptions, etc. Auto Europe est uniquement responsable de la réparation des dommages financiers due à des actes délibérés ou de négligence grave causés par ses employés. En cas de faute mineure, Auto Europe ne répond que des préjudices prévisibles et spécifiques au contrat, et dans la mesure où il serait prouvé qu'Auto aurait manqué à l'exécution essentielle d'une obligation du contrat (violation d'une obligation contractuelle essentielle). Auto Europe est également tenu responsable dans le cas où l'information sur un élément nécessaire au contrat n'est pas communiquée initialement et que son ignorance engendre une négligence grave. Les limitations ou exclusions mentionnées ci-dessus ne s'appliquent pas aux dommages corporels portant atteinte à la vie ou à la santé. Dans le cas où la responsabilité d'Auto Europe est exclue ou limitée, cela s'applique également à la responsabilité des employés, représentants et agents d'Auto Europe. À l'exception des revendications fondées sur des actes délictueux, la responsabilité pour les dommages expire après un an. Auto Europe n'est pas responsable pour les réclamations résultant du contrat de location entre loueur et client. Dans ce cas-là, le client doit communiquer directement avec le loueur en tant que partenaire contractuel. Auto Europe n'est pas responsable pour le véhicule lui-même, notamment en ce qui concerne les conformités techniques ou encore la non-adaptation du véhicule au client. À cet effet, les réclamations du client sont exclusivement limitées au loueur partenaire sur place.

Divers

La non-validité d'une des clauses de ces conditions générales ne donne pas lieu à la non-validité du contrat tout entier. En outre, la règlementation légale en vigueur s'applique.

En février 2024